

DOCUMENTS ET PIÈCES A FOURNIR POUR LA LOCATION

Le futur locataire et le futur garant

Les revenus doivent être supérieurs ou égaux à 3 fois le montant du loyer et ils doivent être employés sous contrat à durée indéterminée (ou retraités) .

Ils devront fournir :

- ✓ Leur état civil complet, joindre une copie du livret de famille
- ✓ Une photocopie recto/verso d'une pièce d'identité (c.n.i, passeport, titre de séjour, ...)
- ✓ Un RIB
- ✓ Les trois dernières quittances de loyers
- ✓ Les trois derniers bulletins de salaires ou justificatifs de revenus
- ✓ Les trois derniers relevés bancaires

